



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du lundi 20 avril 2015 à 19 heures

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER , Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Liliane MOUGIN

Etaient absents excusés avec procuration :

Madame Marianne ARRIGO ayant donné procuration à Monsieur Jean-Louis LAFON
Madame Isabelle ALIBERT ayant donné procuration à Monsieur Jacques ADGE
Monsieur Pascal GIUGLEUR ayant donné procuration à Monsieur Serge CUCULIERE
Monsieur Christian BEIGBEDER ayant donné procuration à Madame Delphine REXOVICE
Monsieur Gilles FOUGA ayant donné procuration à Monsieur Pierre CAZENOVE
Monsieur Jacques LLORCA ayant donné procuration à Madame Danièle NESPOULOUS

Etaient absents excusés sans procuration :

Madame Paula SERRANO

Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare la séance ouverte, le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Sonia REBOUL

Monsieur le Maire : Avant de commencer vous avez pu voir que sur ce procès-verbal il y a quelques sauts de ligne. Il faut essayer quand on parle d'appuyer, ce qui n'est pas toujours évident et essayer de ne pas converser avec le voisin quand il y a une intervention. Essayer d'éloigner ou d'éteindre les portables, ce qui est encore mieux. Y a-t-il des observations concernant le précédent procès-verbal ?

Pierre CAZENOVE : il y a quelques observations rapides. Saluons le travail qui est fait parce cela demande certainement un certain travail, patience et habitude. Effectivement il y a quelques petits sauts de mots mais rien de bien grave. Cette façon de travailler nous satisfait, il n'y a pas de problèmes. Maintenant il est vrai que dans on lit le texte quelquefois, et je parle pour moi aussi et certains de mes camarades, il faudrait essayer d'être concis dans nos interventions car quelques fois quand on arrive à la fin de la phrase, on se demande qu'elle a été réellement la réponse.....

La question que l'on se pose c'est le fait que l'accès du dernier PV écrase le précédent. Est-ce qu'il y aura par exemple un archivage de ces PV.

Monsieur le Maire : oui, ils seront toujours disponibles. Il faut bien en garder une trace effectivement.

Pierre CAZENOVE : Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Monsieur le Maire : qui est pour l'approbation de ce procès-verbal ?
Adopté à l'unanimité.

L'énumération des points de l'ordre du jour de la présente séance :

- Modification de règlement intérieur du conseil municipal
- Les ressources Humaines : avenant convention médecine préventive
- Intercommunalité : l'adhésion, la convention agenda d'accessibilité programmé
- Intercommunalité : Avenant convention générale au groupement de commande
- Environnement : désignation des membres de la commission locale de concertation avec la carrière
- Urbanisme : acquisition foncière du terrain au Giradou

Pierre CAZENOVE : Il y a eu une petite intervention entre le 3 et le 4 au niveau de la présentation et des rapports qui correspondent.

Monsieur le Maire : oui, sur l'intercommunalité, les deux intercommunalités ont été inversées.

Rapport n° 4 - Modification du règlement intérieur du conseil Municipal

Florence SANCHEZ : Nous allons vous proposer la modification du règlement intérieur du conseil municipal pour les enregistrements du conseil et les procès-verbaux. Donc cela concerne seulement deux articles :

Article 19 : Enregistrement des débats

Article L. 2121-18 alinéa 3 du CGCT : Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.
Le conseil municipal fait l'objet d'un enregistrement sonore permettant la rédaction du procès-verbal visé à l'article 31 ci-dessous.

Article 31 : Procès-verbaux

Article L. 2121-23 du CGCT : Les délibérations sont inscrites par ordre de date.
Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Les séances publiques du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement sonore et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

L'enregistrement sonore de la séance est mis en ligne sur le site Internet de la Ville dans le courant de la semaine qui suit la séance.

Monsieur le Maire : s'il vous plait, là je voudrai intervenir dans le courant me parait un peu restrictif par rapport au PV précédent où il a fallu pratiquement deux semaines. Il faudra trouver un système.....car des conseils municipaux qui seront longs on en aura et donc il ne sera pas évident que nous l'ayons dans la semaine.

Florence SANCHEZ : Il s'agit de l'enregistrement sonore qui peut être disponible sur la clef.
Et non pas le document papier.

Monsieur le Maire : je le précise.

Pierre CAZENOVE : au niveau du papier, ce à quoi pensait Monsieur le Maire, plutôt que l'enregistrement, c'est bien une société qui le fait ?

Monsieur le Maire : Pour l'instant, c'est nous.

Pierre CAZENOVE : d'accord

Monsieur le Maire : Mais nous envisageons de le faire en externe car il faut vraiment des spécialistes.

Pierre CAZENOVE : car à partir du moment où ce sera une boîte qui le fait on pourra avoir une exigence.

Monsieur le Maire : cinq heures de séances.....

Pierre CAZENOVE : ce ne sera pas toujours 5 heures.

Monsieur le Maire : on prévoit pour les séances qui seront un peu longues et de dire que ce n'est pas restrictif de prévoir une semaine de plus pour l'écrit.

Florence SANCHEZ : L'enregistrement sonore de la séance suivante du conseil municipal sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville en remplacement de l'enregistrement précédent. Chaque procès-verbal approuvé lors de la séance suivante sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville. Les autres articles du règlement intérieur restent inchangés.

Danièle NESPOULOUS : une question concernant le libellé du passage suivant « Les séances publiques du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement sonore et donne lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats ». Ce n'est pas sous forme synthétique ? Parce que l'intégralité des débats ce n'est pas synthétique. Je trouve qu'il y a un antinomique.

Florence SANCHEZ : on ne peut pas y revenir car c'est ce qui a été voté en 2014. De toute façon cela ne modifie pas le fait que ce soit retranscrit.

Ghislain NATTA : l'intégralité des débats, cela veut dire l'ensemble du contenu et peut être pas le mot à mot.

Pierre CAZENOVE : c'est un problème de vocabulaire.
C'est vrai que quand on lit le compte rendu du 16 mars, si on devait le mettre intégralement il faudrait deux fois plus de pages certainement.

Monsieur le Maire : non, pas forcément. Il y a eu quelques sauts.....

Pierre CAZENOVE : Il y a eu quelques interventions qui n'ont pas été rapportées. Donc peut être que la prochaine fois il faudra modifier quoique c'est pour le mandat que cela a été voté.

Florence SANCHEZ : cela avait été voté pour le mandat et on le modifie par rapport à l'enregistrement sonore.

Serge CUCULIERE : de toute façon qui peut le plus peut le moins, et on peut s'apercevoir à l'usage que l'on aura intérêt de synthétiser. Parce que je ne sais pas si vous vous êtes amusés à le lire en intégralité mais il y a certains phrases pas très compréhensibles. On parle un petit peu à bâtons rompus et donc synthétiser parfois veut dire tourner des phrases plus directes que ce qui a été fait. Cela peut être utile à la compréhension du compte rendu. Je pense que l'on pourrait être amené à synthétiser alors laissons-le après nous verrons, tout en faisant l'intégralité du débat.

Danièle NESPOULOUS : si on synthétise, du coup c'est une interprétation de ce qui a été dit, ou peut être une interprétation de ce qui a été dit. Alors que l'intégralité, c'est l'intégralité.

Serge CUCULIERE : quand on est prof de français, je sais que quand on fait une synthèse d'un texte on traduit exactement ce qui a été dit. Si jamais on fait une interprétation, cela s'appelle un commentaire. Donc là ce n'est pas des commentaires c'est ce qui a été dit synthétique. Maintenant on n'a pas besoin de trop en parler sinon on est plus synthétique.

Pierre CAZENOVE : de toute façon il faut avancer, je pense que Serge CUCULIERE a parlé avec sagesse, on va dire. Il n'y a qu'à aller là-dessus et nous verrons à l'usage. Peut-être après le modifier, s'il faut le faire.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?
Nous allons passer au vote.

Pour : 22
Contre : 00
Abstention : 06

Rapport n° 5 : Ressources Humaines : Avenant n°1 à la Convention d'Adhésion au Service Médecine Préventive du Centre de Gestion de l'Hérault.

Danielle BOURDEAUX : Il nous est proposé aujourd'hui de signer un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, le CDG 34. Le CDG 34 a créé un service de prévention dont les missions sont relatives à l'hygiène, à la sécurité au travail, à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique. Nous avons signé cette convention fin 2011. Aujourd'hui il nous est demandé d'approuver l'avenant n°1 qui concerne la modification du taux de cotisation qui passe de 0.28 % à 0.35% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité.

Danièle NESPOULOUS : Les agents de la commune bénéficient d'une visite médicale qui peut être soit annuelle, soit tous les deux ans. Jusqu'à présent tous les agents de la commune en bénéficiaient. Cela correspondait à 0.28% de l'ensemble de la masse salariale. Le centre de gestion avait-il les mêmes prérogatives que ce qu'il a maintenant en passant à 0.35%, est ce que cela s'est amélioré au niveau de la médecine préventive.

Danielle BOURDEAUX : Les cotisations ont augmentées. Je pense que si le taux n'augmente pas, au lieu d'avoir des visites tous les deux ans on risque de les avoir tous les trois ans comme l'on fait dans le privé. Donc cette cotisation c'est pour continuer à assurer le service d'une visite tous les deux ans pour les agents et un an pour ceux qui sont plus exposés.

Danièle NESPOULOUS : j'ai vu aussi qui pouvait participer aux réunions du comité technique d'hygiène et de sécurité.

Danielle BOURDEAUX : Le C.H.S.C.T que nous sommes en train de mettre en place avec le comité technique paritaire.

Danièle NESPOULOUS : Donc il y a des services supplémentaires qu'ils pourront rendre éventuellement en intervenant au sein de ce comité

Danielle BOURDEAUX : au sein de la prévention et de la sécurité, oui

Danièle NESPOULOUS : Où figure le montant dans le budget et à quel endroit. A combien cela s'élève si c'est 0.28% ou 0.35% cela représente en gros, je me suis amusée à faire le petit calcul, ce n'est pas un jeu, c'est pour avoir une idée de ce que cela représentait, de la somme qui était versée au centre de gestion et donc cela représente pour une visite tous les deux ans un peu plus de 7 000 euros. Donc ce qui représente une dépense d'un peu plus de 90 euros si on se base sur 80 agents. Donc je pense que c'est au-delà d'une visite médicale car si je ne m'abuse une visite médicale c'est entre 23 et 25 euros chez un médecin donc cette adhésion coûte, il faut que ce soit efficace auprès des agents de la commune parce qu'il faut que la commune en ait pour plus de 90 euros.

Danielle BOURDEAUX : cela englobe la visite médicale tous les deux ans, les visites d'embauches, les visites de reprise de travail après une longue maladie et nous avons aussi le médecin qui vient pour vérifier la prévention et la sécurité des salariés. Effectivement, c'est un taux qui paraît élevé mais le service est rendu à la collectivité.

Danièle NESPOULOUS : et donc chaque deux ans, on s'assure que ce service-là est bien rendu auprès des agents parce qu'en plus s'il y a des visites supplémentaires et contrôles supplémentaires à effectuer c'est la commune qui doit rembourser à l'agent d'après ce que j'ai cru comprendre les visites auprès de spécialistes.

Danielle BOURDEAUX : Normalement c'est la médecine du travail qui détermine si il y a des visites de spécialistes à faire ou non. Pour le moment on est simplement dans le cadre où ce sont des visites obligatoires pour tous les agents de la collectivité, tous les deux ans.

Danièle NESPOULOUS : et donc ça répond à une obligation

Danielle BOURDEAUX : c'est une obligation

Danièle NESPOULOUS : une petite dernière question concernant la médecine préventive. Quelle démarche est engagée au sein des services municipaux au titre des risques psychosociaux. Est-ce que cela existe ou pas ?

Danielle BOURDEAUX : Je crois que vous savez comme nous tous ici puisque nous en avons beaucoup parlé il y a eu les élections au mois de décembre où nous avons élu le comité technique paritaire et c'est là-dedans que nous allons déterminer exactement tout ce que nous souhaitons pour les agents de la collectivité et les risques psychosociaux, les risques TMS font partie aussi des discussions que nous avons avec justement la médecine du travail, la médecine préventive.

Monsieur le Maire : Plus de questions ? Nous allons voter.

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapport n° 6 : Intercommunalité : Adhésion Constitutive Particulière d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé des bâtiments recevant du public

Je vous rappelle l'intérêt d'adhérer à la Convention particulière du Groupement de commandes pour un marché relatif à la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé, constitué par la CCNBT, ses six Communes membres et le CCAS de Mèze, conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

La durée du marché court à compter de la notification du marché, jusqu'à l'admission du CERFA N°13824*03 déposé en préfecture pour chaque collectivité.

Les prestations du marché porteront sur une campagne de diagnostic des bâtiments actuellement non diagnostiqués, la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé et la rédaction du document définitif qui sera déposé en préfecture pour chaque collectivité.

Le marché visé par ladite convention sera un marché à bons de commandes conclu avec un montant maximum pour la durée de la mission. Dans ce contexte, je vous propose un montant estimé de 8 000 € HT.

La convention particulière du Groupement de commande est prise conformément aux dispositions de la convention générale du Groupement de commandes. Cette dernière désigne la CCNBT comme coordonnateur du Groupement de commandes pour l'ensemble des procédures de consultation concernées.

Il vous est proposé d'approuver l'adhésion à la convention particulière du groupement de commandes pour un marché relatif à la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé et par voie de conséquence le montant le montant estimé annuel pour la Commune de Poussan du marché objet du présent groupement.

Vous avez derrière la convention constitutive. Le coordonnateur reste la CCNBT. On a tardé à la faire car à un moment la CCNBT ne voulait pas prendre l'action donc il fallait que ce soit une commune qui la prenne. Si vous voulez sur cette convention je peux vous donner des chiffres qui n'y sont pas. Sur la page 7, en bas, sur les communes adhérentes, pour un montant maximum, Bouzigues 1 800 euros, la CCNBT 4 500 euros, Loupian 2 000 euros, Mèze 9 000 euros, Montbazin 3 000 euros, le CCAS de Mèze qui n'y était pas 4 300 euros, Poussan 8 200 euros et Villeveyrac 7 200 euros. Pour un total général de ce marché H.T. de 40 000 euros. Cela va concerner 114 bâtiments. Pour les puristes 9 sur Bouzigues, 2 sur la CCNBT, 12 sur Loupian, 29 sur Mèze, 9 sur Montbazin, 9 sur le CCAS de Mèze, 25 sur Poussan et 19 sur Villeveyrac. Trois communes ont fait le diagnostic et toutes les autres ont fait le diagnostic et les agendas. Donc les trois communes qui ont fait le diagnostic doivent faire les agendas cette année.

Pierre CAZENOVE : quelques petites questions Monsieur le Maire s'il vous plait, vous avez dit pour Poussan 25 bâtiments, il n'y en a pas d'autres donc le diagnostic est déjà fait ?

Monsieur le Maire : Le diagnostic va se faire. Nous on a la totale là.

Pierre CAZENOVE : au niveau de la mairie on a peut être identifié 25 bâtiments....

Monsieur le Maire : on n'a pas plus de 25 bâtiments

Pierre CAZENOVE : d'accord

Monsieur le Maire : on a pris tous les bâtiments

Pierre CAZENOVE : Tous les bâtiments publics on est bien d'accord
La durée de cette convention c'est un an ? Donc on aura les résultats au bout d'un an.

Monsieur le Maire : oui et vous aurez un tableau de marche pour savoir les travaux à faire qui seront chiffrés ultérieurement, ce sera la même entreprise qui pourra les chiffrer.

Pierre CAZENOVE : Vous parliez de la commission, c'est vrai que l'on s'est quelquefois attrapés au niveau de cette commission d'accessibilité et puis tout simplement du projet global, le PAV qui n'a pas été fait, on sait que la plupart des communes Françaises ont été en retard par rapport à cette Loi, c'est pour cette raison qu'elle a été rallongée, est ce que, alors moi je m'étais pendant la campagne très intéressé au niveau des travaux sur le riverain, vous vous en souvenez

certainement, est ce que des gros travaux d'aménagement futurs sont aussi concernés par l'accessibilité des personnes handicapées.

Monsieur le Maire : Normalement tous ces dossiers passent en commission et sont soumis à ces commissions. Si le projet ne passe pas les maîtres d'ouvrage sont capables d'appliquer la règle.

Pierre CAZENOVE : si je reparle de l'aménagement du riverain, j'avais insisté sur le fait que rien n'avait été fait à ce niveau-là, vous m'aviez prouvé le contraire, mais je reste sur ma position car je m'étais bien documenté au niveau de la Préfecture. Je pense qu'à l'avenir ce sont des dossiers, même si ce ne sont pas des bâtiments devant recevoir du public, qu'il faut soumettre à cette commission.

Monsieur le Maire : cela peut se faire sachant qu'il n'y a pas d'obligation. De toute manière c'est une commission spéciale qui siège relativement souvent. Il n'y a pas de souci sur de gros travaux de faire des campagnes d'accessibilité.

Pierre CAZENOVE : vous disiez que les réunions sont fréquentes, moi je dis que non car je crois que cette réunion ne s'est jamais réunie.

Monsieur le Maire : Nous parlons de la commission qui se réunit en Préfecture. C'est une commission d'accessibilité, je crois qu'il y en a une par semaine ou tous les 15 jours. Cette commission examine nos permis, nous sommes en retard par rapport à cela et c'est vrai que c'est relativement fréquent. Je ne peux pas vous dire quand elle se réunit exactement mais nous n'avons pas besoin d'attendre des mois.

Pierre CAZENOVE : Une dernière question pourquoi le CCAS de Mèze apparaît et pas le CCAS de Poussan ?

Monsieur le Maire : tout simplement car le CCAS de Mèze chapote pratiquement 350 salariés, beaucoup de bâtiment communaux qui ont été transférés au CCAS et qui les gère

Pierre CAZENOVE : et que nous n'avons pas c'est cela ?

Yolande PUGLISI : Le CCAS existe mais le bâtiment, encore aujourd'hui appartient à la mairie. Quand le bâtiment du CCAS, comme cela va être fait, à ce moment-là on parlera de la collectivité et du CCAS de Poussan.

Monsieur le Maire : Il est vrai que Mèze a beaucoup de bâtiments et beaucoup de personnel. C'est pour cela qu'ils ont demandé à être associés à beaucoup de sujets au niveau du groupement.

Liliane MOUGIN : 8 000 euros, cela paraît peu finalement.

Monsieur le Maire : Oui, ce ne sont que des études,

Liliane MOUGIN : Est-ce que l'on pourrait avoir bientôt un descriptif de ce qui pourrait être fait.

Monsieur le Maire : nous allons vous donner un compte rendu vers le mois de septembre quand le groupement aura travaillé sur ce descriptif. Nous avons une obligation de le remettre au mois de septembre.

Liliane MOUGIN : Est-ce que par exemple, c'est anecdotique mais c'est quand même important, les associations d'handicapés seront consultées pour connaître leur besoins.

Monsieur le Maire : Nous avons des entreprises qui travaillent en collaboration avec ces associations. Les diagnostics sont soumis à ces commissions, en général il n'y a pas trop de surprises. Ce sont des spécialistes.

Pour :
Contre
Abstention :

RAPPORT N° 07

INTERCOMMUNALITE : Avenant n° 1 à la Convention Générale du Groupement de Commandes

Nous avons déjà voté mais vous avez constaté, c'est une question d'habitude, à la CCNBT, 3 communes qui avaient été plus rapides que les autres, et nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un souci sur ce qui nous avait été proposé.

Nous vous proposons un avenant à la convention Générale du groupement de commandes qui date de 2012. Mais il faut d'abord annuler la délibération n° 2015-02 en date du 02 février 2015 sur la proposition d'adhésion à la convention générale du groupement de commande 2015-2021.

Pour Poussan, nous avons les sommes qui sont bonnes sur la première feuille. Les modifications sur l'avenant général sont :

Objet de l'avenant et motivation : aujourd'hui les membres du groupement de commande souhaitent définir précisément les missions d'une part entre les collectivités adhérentes et d'autre part le coordinateur pour assurer un meilleur fonctionnement.

Le présent avenant a donc pour objet de modifier les articles 2, 5, 6, 7, 9, 10 de convention générale exécutoire en date du 27 avril 2012.

Les articles 1, 3, 4, 8, et 11 restent inchangés.

Article 1 : Objet du groupement de commandes

Article 3 : coordonnateur du groupement

Article 4 : durée de la convention

Article 8 : les modalités financières

Article 11 : les clauses complémentaires.

Les articles 2, 5, 7, 9, et 10 sont ainsi modifiés

Article 2 : il est supprimé et remplacé par la composition du groupement et modalité d'adhésion.

Article 2.1 : sont membres du groupement les établissements mentionnés ci-après : La commune de Bouzigues représentée par son Maire, le CCAS de Mèze représenté par son président, la CCNBT représenté par Mr PIETRASANTA, la commune de Loupian représentée par son Maire, la Commune de Mèze représentée par son Maire, la commune de Montbazin représentée par son Maire, la commune de Poussan représentée par son Maire et la commune de Villeveyrac représentée par son Maire.

Article 2.2 : chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de l'assemblée délibérante approuvant l'acte constitutif ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. Des membres supplémentaires pourront agréer au groupement de commandes dans la mesure où leur adhésion est effective avant le lancement de la consultation des entreprises. L'adhésion d'un nouveau membre est acceptée par l'organe délibérant du coordonnateur. Cette adhésion est prise en compte par l'avenant à la convention constitutive initiale.

Pas de commentaire sur cet article 2 ?

L'article 5 de la convention générale est supprimé et remplacé par « Organe d'attribution des marchés ».

Le groupement de commande constitué par la présente convention est un groupement de commande dit intégré conformément à la possibilité ouverte à l'article 8.7.2 du Code des marchés publics, il est décidé de constituer une commission d'appels d'offres pour les besoins du fonctionnement du groupement et de ne pas prendre celle du coordonnateur. Le coordonnateur étant chargé de signer et de notifier le marché et de l'exécuter.

L'article 5.1 : la CAO du groupement de commande légalement constituée est compétente dans la plénitude de ses compétences pour l'attribution des marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. Le représentant de la CAO, d'un membre au sein de la CAO du groupement de commande est élu par l'organe délibérant de la collectivité considéré, étant précisé que ce choix doit nécessairement porter sur un des membres à voix délibérative de la CAO du membre en question. La présidence de la CAO du groupement de commandes est assurée par le représentant du coordonnateur. Huit membres dans le groupement de commande, les 6 communes, une EPCI la CCNBT et un EPA ; le CCAS de Mèze. 8 membres à voix délibérative dont un en sa qualité de coordonnateur, la CCNBT présidera la commission avec voix prépondérante. Pour chaque membre titulaire de la CAO peut être prévu un suppléant. Pour chaque membre le choix d'un représentant pour la CAO du groupement est stratégique dans la mesure où la responsabilité du choix du titulaire du marché est transférée à la CAO du groupement. Le CAO du groupement choisi le co-contractant dans les conditions fixées par le code du marché public, le cas échéant la CAO du groupement est compétente pour connaître les éventuels avenants à intervenir dont les montants nécessiteraient son intervention. Peuvent être également invités à siéger à la CAO les représentants de la Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes ainsi que le comptable du coordonnateur du groupement. Comptable public, je le précise car l'autre jour il a fallu annuler une DSP par rapport à cela, car il manquait le comptable public et que nous avons convoqué notre comptable. C'est important. La CAO peut faire appel au concours d'agents du groupement de commandes compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marché public. Ces derniers ont chacun voix consultative. Lorsque le marché peut être conclu sous procédure adaptée il n'y a pas lieu de recourir à la CAO, cela n'exclut pas une consultation volontaire de la commission ou de constituer une commission ad hoc

L'article 5.2 : la commission ad hoc

Je ne vais pas tout vous lire, mais ce que je peux vous dire c'est que l'on peut utiliser la commission qui existe actuellement. Ou le représentant de Poussan est Christian BEIGBEDER avec comme suppléante madame MOUGIN et dont j'assume la présidence en tant que représentant du Président de la CCNBT. Si vous voulez bien nous irons dans ce sens.

Pierre CAZENOVE : Est-ce que l'on peut poser quelques petites questions ? Effectivement si vous devez tout lire ce sera un petit peu long.

Monsieur le Maire : Oui

Pierre CAZENOVE : Dans la présentation, le report n° 7, on a des dates, on se rend compte par exemple que la convention générale, celle que l'on annule couvrait la période 2015-2021 et celle-ci couvre la période 2015-2019. Est-ce qu'il y a une raison à cette réduction de la fourchette parce qu'après dans le tableau d'en dessous on voit écrit 2015-2021 à nouveau. Je ne sais pas quelles sont les dates valables. Est-ce qu'il n'y a pas un petit erreur peut être dans la présentation. Mais à quoi correspond le fait que l'on change de période.

Monsieur le Maire : ce changement de période, c'est pour la pérennité de ce genre d'avenant. Je serai plutôt partisan de prendre jusqu'en 2019.

Pierre CAZENOVE : On comprend très bien que ces conventions générales de groupement c'est important. On fait confiance à ceux qui l'on rédigé, car si l'on se plonge là-dedans c'est un petit peu du charabia, pour moi ça l'est, je vous le dis carrément, maintenant on sait très bien qu'il faut des conventions de ce genre pour fonctionner.

Monsieur le Maire : je rentrerai peut être un petit peu plus en détail concernant certaines choses qui ont l'air un peu compliqué notamment concernant la commune de Mèze. Je vous dirai comment fonctionne de façon très basique le groupement d'achat et pourquoi on a fait cette convention un peu en partie pour

la commune de Mèze. Je ne sais pas quoi vous répondre entre 19 et 21. Je vais le signaler car je crois que nous sommes les premiers à voter.

Pierre CAZENOVE : peut-être la question centrale sur cette délibération c'est qu'elles sont ou quelle est la motivation pour faire un avenant ? qu'est-ce que c'est qui n'allait pas avant que cette modification va résoudre ?

Monsieur le Maire : Les sommes notamment et deuxièmement ce qui n'allait pas c'était un problème concernant Mèze. Le groupement d'achat est fait de manière à ce que chaque commune paye. On a un groupement de commandes, c'est le coordonnateur qui est la CCNBT et chaque commune fait valider ses factures par le coordonnateur.

Pierre CAZENOVE : c'est Monsieur ESPEL le coordonnateur ?

Monsieur le Maire : oui, sauf Mèze qui pour diverses raisons ont du personnel, c'est marqué, je vais y revenir. Nous sommes sur la page 6, s'agissant de la commune de Mèze elle devra en sus des points ci-dessus assurer la bonne exécution du marché concernant ses propres commandes et informer le coordonnateur de cette bonne exécution dans les meilleurs délais. C'est-à-dire que les rémunérations que doivent chaque communes sont calculées au nombre de bons de commandes. Nous avons tendance à les grouper donc nous en avons un petit peu moins que certaines communes plus petites que nous. Je pense qu'elles vont se ruser et grouper les commandes comme celles de l'école. Mèze ne fonctionnait pas comme cela et effectivement ils avaient leur propre service comptable. Cela ne vient pas pour validation auprès du groupement d'achats.

Pierre CAZENOVE : On peut s'étonner au sein de la CCNBT de voir un fonctionnement différent pour telle ou telle commune et c'est un peu, j'ai envie de le dire, déplorable.

Monsieur le Maire : oui, nous sommes bien d'accord, surtout que ce service est gracieux. Mèze a décidé autrement c'est pour cela que cet avenant a été fait.

Page 5.8 au 6.3 hors mission du coordinateur : s'agissant des commandes de la commune de Mèze la mission du coordonnateur se limite à l'édition des bons de commandes et au suivi des montants minimum et maximum du marché fixé par la délibération du conseil municipal de Mèze. En effet, la commune dans le cadre de ses procédures internes et conformément à la réglementation liée aux pièces justificatives des dépenses du secteur local n'établit de certificat de paiement que dans le cadre de marché de travaux, de maîtrise d'œuvre ou de service et fourniture spécifique. Dans ces conditions la commune de Mèze assure pour ses propres commandes le suivi d'exécution des marchés passés en groupement de commandes à l'exception toutefois des marchés de voirie et réseau d'eaux ainsi que l'éclairage public pour lequel l'exécution financière des marchés relève du coordonnateur. Dans ce cadre, le coordonnateur rédigera l'ensemble des pièces qu'il estime nécessaire à l'exécution financière des marchés dont il est chargé. Ce qui veut dire que ce qui les arrange, ils le garde, et l'éclairage public ou s'est assez complexe, ils le garde. Cela peut paraître bizarre mais je peux vous dire que par rapport à cela que l'on délibère à nouveaux, entre autre. Parce que nous étions dans l'illégalité par rapport à ce qui avait été voté par rapport à Mèze et on a eu un gros débat interne en bureau, que l'on a pas eu en conseil communautaire, qui était de dire que nous allions payer au prorata des bons de commande. Mèze voulait payer à la facture. C'est comme cela. Donc nous payons au prorata des bons de commandes ce qui est équitable pour tout le monde. C'était le cas un peu exceptionnel de la commune de Mèze.

Pierre CAZENOVE : c'est dommage, ils auraient pu en profiter pour regagner.....

Monsieur le Maire : ils sont venus sur une partie mais il est vrai que toutes les communes ne fonctionnent pas de la bonne manière avec le groupement d'achat au détriment de la personne qui coordonne tout cela.

D'autres questions ?

Nous allons voter

Pour :

Contre :

Pierre CAZENOVE : on s'abstiendra simplement pour protester contre cette position de Mèze. Vous ferez remonter s'il vous plait, à qui de droit

Monsieur le Maire : qui s'abstient ?

Rapport n° 8 :

Environnement : désignation des membres de la Commission Locale de Concertation (GSM)

Serge CUCULIERE : Par délibération du 6 juillet 2009 la commune a approuvé l'avenant de la convention de foretage de GSM qui datait du 29 décembre 1997. Cette convention stipule dans son article 5 que l'on doit créer une Commission Locale de suivi du fonctionnement de la Carrière. Et donc, le but de la délibération d'aujourd'hui est de désigner les membres de cette commission. Il est proposé que bien sur le Maire présidera cette commission, que l'adjoint aux finances en fasse partie, que l'adjoint à l'environnement en fasse partie, que l'ensemble des membres de la commission d'environnement en fasse partie, que Monsieur et Madame les conseillers Départementaux du Canton de Mèze y participent, cela doit être Mr ou Mme car ils ne vont pas venir à deux. Ensuite il y a des riverains, ce qui est intéressant, c'est Monsieur Bruno SACELLINI et Monsieur Joseph DI MARIA. Egalement au titre des associations de protection de l'environnement on propose que Monsieur le Président de la Ligue de protection des oiseaux, centre de Villeveyrac ou son représentant et ensuite au niveau du Syndicat de chasse communal, le Président du syndicat de chasse ou son représentant. Donc je pense qu'il n'y a pas plus à dire pour présenter cette délibération.

Pierre CAZENOVE : Si, si Monsieur CUCULIERE, il y a plus à dire.

Serge CUCULIERE : après il y a les questions bien sur pertinentes

Pierre CAZENOVE : Justement c'est sur la composition des membres de la commission

Liliane MOUGIN : Déjà il y a et nous allons peut-être nous rejoindre, la composition de cette commission, il faudra que vous nous éclaircissiez sur son rôle, sur ce qui va se faire par rapport à la carrière parce qu'on ne sait pas pourquoi on a convoqué cette commission. En ce qui concerne les personnes qui sont présentées, n'y voyez pas dans ma réflexion quelque chose de péjoratif par rapport aux personnes que je vais citer mais les conseillers Départementaux du Canton de Mèze, Monsieur MORGO et Madame IMBERT qui ont été votés, il s'avère qu'en fait, qu'ils participent à cette commission à titre personnel ou à titre honorifique, je n'y vois aucune objection. En revanche par leurs compétences, cela pose problème puisque les compétences des conseillers départementaux sont encore en discussion au parlement et pour l'instant le département conserve uniquement la gestion de l'aide sociale, la responsabilité des collèges et l'entretien des routes. Outre cela la clause générale de compétences disparaît et donc elle prive par ce fait les conseillers départementaux de leur emprise sur les aides aux entreprises. Donc effectivement, ces deux personnes peuvent être là à titre honorifique, je n'ai rien contre mais je ne vois pas très bien en quoi ils vont pouvoir délibérer pour l'avenir de la carrière. Et d'autre part, je disais qu'ils ont la gestion du RSA, des maisons de retraite et des personnes handicapées. La seule loi qui a été votée pour l'instant au sujet des compétences du département c'est la loi du 27 janvier 2014 sur les Métropoles. Pour l'instant on ne connaît pas les compétences et par ailleurs sur la composition des membres de cette commission, je ne vois pas pourquoi, mais peut être vous allez me le dire, pourquoi il y a le syndicat de la chasse de Poussan et en revanche je pense que d'autres personnes, c'était cela mon objection par rapport à Mme Imbert et Mr Morgo, c'est que certainement sur Poussan, il y a des personnes peut être plus qualifiées qui pourraient être d'un intérêt supérieur au fait de faire venir deux personnes comme cela à titre honorifique. Voilà c'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire : Madame MOUGIN, pour information, je ne sais pas ce qui a été retiré comme compétence au niveau du Département. Pour l'instant il est quand même à noter que Monsieur Morgo est le vice président élu et désigné concernant l'environnement. Quelque part si cela avait été supprimé

je ne pense pas qu'ils lui auraient fait offense de le nommer vice-président. Si la Région avait eu cette compétence elle aurait été représentée aussi. Ils viennent ou pas mais il est important que dans ces commissions, les gens qui ont des compétences y soient. J'entends ce que vous dites et il se dit beaucoup de choses sauf qu'à priori la vice-présidence concernant l'environnement existe toujours et je sais que Mme Imbert est chargée de la pêche et de la conchyliculture, ce ne sont pas des choses qui sont supprimées pour l'instant, c'est peut-être dans l'air du temps mais par les temps qui courent prenons ce qui y est et pas ce qui n'y est pas. Monsieur MORGO est vice-président à l'environnement

Liliane MOUGIN : j'entends très bien si Madame Imbert a été nommée à la conchyliculture, c'est tout à fait normal puisqu'elle s'occupe d'une PMU de conchyliculture mais en revanche en quoi cette personne, en particulier, même Monsieur Morgo, encore Mr Morgo c'est l'enfant du pays il est de Poussan, mais Mme Imbert qu'est ce qu'elle va avoir à gérer ?

Monsieur le Maire : Pour revenir au principe de cette commission, elle se réunit une ou deux fois par an, il n'y a pas forcément d'obligation mais il est important de l'avoir quand même pour le suivi de ce qui est acté. Pourquoi les chasseurs ? Ils sont quelque part partie prenante, même si on ne les aime pas. Qu'on les aime ou pas c'est un détail. Ils sont quand même un peu dans leur domaine. Et alors pourquoi vous ne me dite rien sur la LPO et son président que j'ai rencontré et qui m'a dit qu'il viendrait sans aucun problème, puisqu'avant nous avons un représentant qui habitait Poussan et pas très loin de la carrière. Il faut savoir que toutes les personnes présentes extérieures à la commune de Poussan sont des gens qui siègent dans ces commissions carrières ou autres commissions. Je peux vous dire qu'il y a beaucoup d'associations qui sont sur le secteur et qui siègent. La LPO en fait partie, les chasseurs ont leurs représentants qui ne sont pas forcément des représentants locaux. Toutes ces personnes rajoutées siègent quand même dans ces commissions, au niveau de la Préfecture. Ce n'est pas innocent, y compris deux riverains car il est important qu'ils en fassent partie aussi, ils ont souvent des choses à dire

Pierre CAZENOVE : Je ne vois pas d'inconvénients à ce que les conseillers départementaux surtout en la personne de Christophe MORGO, vice-président chargé de l'environnement. Il n'y a aucun problème, en plus Maire de Villeveyrac, cela ne peut qu'être profitable. Je voulais ajouter, Monsieur le Maire, simplement qu'une association intéressante à Poussan, et Mme Mougin me tendait un peu la perche, en disant que d'autres personnes compétentes sur le territoire comme par exemple le président de Pierres et chemin de la Moure, je pense a été oublié dans cette liste et aurait à mon avis largement sa place à l'intérieur de cette commission. Sachant très bien que les statuts de cette commission sont justement la protection du patrimoine, la protection de l'environnement, etc. J'aimerais savoir si le conseil municipal ce soir, peut accepter, alors je lui en ai parlé au Président, je lui ai posé la question en lui disant que je vous la poserais, il est tout à fait intéressé par ce genre de travail à faire sur la commune.

Monsieur le Maire : qu'est-ce que vous en pensez ? Brièvement on ne pas s'attarder c'est oui ou c'est non. En ce qui me concerne, il n'y a pas d'objection à ce que cette association soit représenté, d'autant plus qu'ils travaillent en garrigues. Je n'ai aucune objection à ce qu'on rajoute le Président de l'association Pierres et chemins de la Mourre.

Serge CUCULIERE : Enfin on met le président ou son représentant pour ne pas avoir de problème

Pierre CAZENOVE : je vous remercie en tout cas....

Monsieur le Maire : Attends on n'a pas dit oui, tu vas vite là. Personne n'a dit non mais personne n'a dit oui

Pierre CAZENOVE : Pardon

Monsieur le Maire : je pense qu'il n'y a pas d'objections.

Pierre CAZENOVE : donc je vous remercie. Une autre point, cet intitulé ZAD, carrière GSM est ce que c'est le terme approprié, ZAD c'est zone d'aménagement différé. Alors je me pose la question, est ce que cela correspond effectivement à ce dont il va être question autour de la carrière ?

Monsieur le Maire : c'est noté dans l'ordre du jour mais c'est la commission locale de concertation tout simplement.

Pierre CAZENOVE : Vous l'avez baptisé ZAD carrière GSM, cela paraît impropre

Monsieur le Maire : ce sont les membres de la commission locale de concertation. Ce n'est pas la ZAD

Pierre CAZENOVE : c'est bien ce que j'étais en train de dire.

Monsieur le Maire : cela a été rajouté, tout simplement. Parce qu'il est marqué création d'une commission locale de concertation, on enlève ZAD et c'est carrière GSM.

Pierre CAZENOVE : Je pense que c'est préférable, effectivement. Monsieur l'adjoint à l'environnement fait partie de la commission, bien entendu. Alors moi je repose la question de la fameuse délégation à l'environnement, qui à la délégation à l'environnement au sein du conseil municipal ?

Monsieur le Maire : Toi.

Pierre CAZENOVE : Non, cela n'a pas été acté, ni officialisé. Il est exact que l'on me l'a proposé.

Monsieur le Maire : non on l'a acté, il suffisait d'informer sur les missions que tu avais demandé mais ça a été acté. Donc c'est toi. On va l'acter si cela n'a pas été fait. Cela va se rectifier rapidement, car c'est toi et toujours toi.

Pierre CAZENOVE : je suis heureux de l'apprendre, je commençais à me poser des questions croisant fréquemment Mr CUCULIERE, puisque je suis donc sous sa tutelle, c'est cela ? J'ai bien compris ?

Monsieur le Maire : oui c'est cela

Pierre CAZENOVE : avec cette délégation. Et qu'il ne m'en parlait jamais. Je me disais c'est bon tu es passé aux oubliettes. Donc ce sera intéressant. Enfin j'espère. Autre chose peut être excusez-moi, je relis mes notes.

Serge CUCULIERE : je voudrais m'exprimer, moi personnellement je ne comprends plus. Bien est ce que l'on parle d'un délégué à l'environnement ou pas, comment on marche ?

Monsieur le Maire : De toute manière l'adjoint c'est toi, l'adjoint à l'urbanisme c'est toi, Pierre fait partie de la commission. C'est précisé, le délégué à l'environnement c'est Pierre. C'est ce qui avait été acté.

Pierre CAZENOVE : que cela ait été dit je le sais. Sauf que j'ai demandé en conseil municipal quel était mon champs d'action dans cette délégation, on m'a dit on verra, on va se réunir. Mais on ne s'est jamais réunis, on ne m'a jamais dit quoique ce soit. C'est mon interrogation.

Danièle NESPOULOUS : c'est pour préparer la commission qui va fonctionner dans le futur. Est-ce que GSM a eu le temps de rédiger le compte rendu de la dernière réunion qui a eu lieu il y a deux ans ?

Monsieur le Maire : c'est très succinct et je ne l'ai pas forcément car je ne sais pas si cela avait été acté.

Serge CUCULIERE : comme j'étais déjà à l'ancienne commission, c'est vrai que vous aviez demandé pendant longtemps ce compte rendu et qu'on avait fini par dire en fait que le compte rendu était identique que document qui avait été remis lors de l'invitation.

Danièle NESPOULOUS : exact, mais le document qui nous avait été remis était illisible, je vous l'ai amené, il était illisible.

Serge CUCULIERE : c'est différent entre quelque chose qui est illisible et quelque chose qui n'existe pas, il y a un pas donc on va essayer de l'obtenir lisible. Lors de la prochaine commission on va leur demander d'avoir le document plus lisible. On vous le remettra. Le compte rendu de la dernière commission était identique au document qui avait été remis lors de l'invitation.

Danièle NESPOULOUS : donc il n'y a pas eu de discussions, rien qui ne s'est ajouté au document qui avait été fourni aux élus qui avaient participé à cette fameuse réunion de GSM. Ils ont mis du temps à répondre je trouve. Si dans l'avenir ce sont les mêmes conditions de travail, il est à craindre que ce ne soit pas utile de constituer une commission.

Monsieur le Maire : mais là vous y serez, vous pourrez contester s'il y a contestation. Vous y serez, pas vous nommément.

Serge CUCULIERE : on ne va pas faire de procès. On se tourne vers l'avenir sinon on ne s'en sortira pas.

Danièle NESPOULOUS : c'est bien ce que je dis en préambule. Mais on aurait pu clôturer le passé en obtenant ce fameux compte rendu. S'il est aussi clair que ce qu'il en a l'air, il n'y a pas de soucis à le communiquer. Je pense que là il y a obstruction à la communication et de nous fournir un document illisible c'était limite provocation.

Monsieur le Maire : on va vous le retrouver et on vous le fera passer lisible.

Plus de questions ? Nous allons voter

Qui est pour

Qui s'abstient

Rapport n° 9

Urbanisme : Acquisition foncière d'un terrain au « Giradou »

Dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire communale, Je vous propose d'acquérir la parcelle en vente avec les références ci-dessous :

- Référence cadastrale : AR 116
- Zone du POS : NC
- Situation : le Giradou
- Superficie : 3 414 m²
- Propriétaire : CAZORLA
- Prix d'achat : 1 € le m²
- Les frais de notaire sont à la charge de la commune

Nous proposons 1 euros le mètre carré car ce sont des terrains classés en zone NC

Des questions ?

Pierre CAZENOVE : oui, je sais pour que préempter un terrain, la mairie doit motiver sa demande, donc vous avez parlé d'un projet. Le projet je ne sais pas où il est en tout cas, il est décrit de façon trop succincte ici. En tout cas je vais dans le sens je vais voter pour l'achat de cette parcelle. S'il y avait eu un autre acheteur il y aurait eu préemption. Le fait est que très bien d'acheter des parcelles comme cela, située comme elle est située, j'en parlai avec Serge CUCULIERE en commission, Jeanne, Mr LAFON et Jésus et je disais que Monsieur le Maire m'avait fait une proposition de chercher des terrains pour positionner une déchetterie et bien ça y est on le tient, je crois, c'est celui-là il est très bien placé, les accès sont commodes, je trouve que cela peut être une très bonne implantation pour une déchetterie à Poussan car vous savez que nous en avons vraiment besoin. Peut-être au passage tant pis si cela fait une redite mais l'accès de la déchetterie à Montbazin c'est le parcours du combattant, c'est nul et archi

nul, l'organisation est nulle, il faut vraiment faire quelque chose. Alors la dernière fois vous m'aviez dit Monsieur le Maire, si tu trouves un terrain on te la fait, et bien voilà j'ai trouvé le terrain et c'est le 116 et j'ai remarqué que dans les estimations de France domaine il y en avait d'autres alors je suppose qu'elles ne sont pas à la vente, c'est pour cette raison qu'on ne les achète pas, mais serait il peut être intéressant de contacter des propriétaires pour justement les acheter, agrandir cette zone. Cela permettrait de verrouiller ce secteur qui pour le moment est protégé, je vais dire, on n'a pas trop de mazets, de cabanisation pour appeler les choses comme elles sont. Ce serait une bonne politique de protection de ces territoires. Je vous laisse la parole mais j'aurai autre chose à dire si vous me la redonnez.

Monsieur le Maire : concernant ce projet, c'est un projet de campagne. Lorsque nous avons rencontré les riverains, ils avaient émis le souhait, au moins sur une partie de ce parcours, que l'on puisse cheminer à pied tranquillement et surtout que les voitures puissent se garer et se croiser. Effectivement, ce terrain on ne l'a pas sollicité. A y être on a fait chiffrer les trois par France Domaine, c'est tout simplement un collègue, l'ancien maire de Clermont l'Hérault qui m'a appelé en me disant « on a un terrain sur Poussan, on ne sait pas où il se situe, dis-moi où il est ? » on a regardé et cela allait dans le sens qu'on souhaitait pour élargir et sécuriser ce virage en partie et donc on en a profité avec France Domaine pour faire évaluer les vignes qui sont au-dessous et celles du bas car il y a certainement un projet au niveau du PPRI qui préconise certains bassins de rétention ou de retenu, vous l'appellez comme vous voulez, sur le secteur d'où l'intérêt de les faire chiffrer. On n'a pas contacté les propriétaires mais ça peut se faire. Donc chaque chose en son temps. Là on délibère sur ce terrain-là. Et après on viendra au reste, on reparlera de ce que vous avez évoqué. Là on va parler de cette délibération pour l'achat de ce terrain.

Pierre CAZENOVE : effectivement ma proposition n'est qu'une proposition. Ce terrain n'est pas concerné par le PPRI puisque si je le situe bien il est un peu en hauteur. Il y a du dénivelé, ce serait intéressant. Ce que je voulais dire aussi, faire un petit rapport de ce qui se dit en commission d'urbanisme, je faisais allusion à la cabanisation tout à l'heure. Je vais vous sortir une brève de bistrot, je l'ai appris au bar, vous savez que du côté de Glauga et de la bataille, des terrains se vendent, s'achètent et on risque d'avoir des soucis de caravanes qui vont s'installer, en tout cas c'est comme cela que l'on nous l'a présenté. Ce que je voulais vous dire au niveau de la SAFER, c'est que les propriétaires qui touchent cette parcelle qui a été achetée, vous devez voir laquelle dont je parle et qui a été clôturée, n'ont pas été avertis. Alors je me pose une question plutôt importante, à quoi sert la SAFER dans ce cas précis ? Alors Jeanne nous répond, car j'ai des réponses à mes questions. La SAFER a besoin d'un acheteur pour pouvoir préempter et pouvoir redonner cette parcelle à un viticulteur. Mais si les propriétaires qui touchent ce bien ne sont pas avertis, ce qui est le cas, la personne qui possède le terrain juste à côté, dis qu'elle n'était pas du tout au courant que cette parcelle se vendait. A la limite elle aurait pu être intéressée. Vu le prix, je crois que ça l'aurait calmée mais justement, je parle aussi du prix car ces terrains sont vendus à des prix défiant toute concurrence. Ils ne sont pas vendus à leur prix réel et il me semble que c'est du ressort communal d'alerter la SAFER et de dire qu'à partir d'aujourd'hui quand des vignes se vendent, d'avertir la commune, mais surtout de prévenir les voisins immédiats lorsqu'ils sont en plus viticulteurs.

Monsieur le Maire : sur le principe, il fut une époque, pas si lointaine que cela, où la SAFER préemptait effectivement, je pense que c'était à l'époque où ils avaient un peu plus de personnel. La actuellement à notre grand désappointement ils n'ont plus le personnel nécessaire et ce sont les seuls qui peuvent préempter. Si nous préemptons nous sommes dans l'illégalité, vous le savez dernièrement nous avons dû revoter, car nous avons préemptés illégalement. On peut préempter sur toutes les ventes se situant sur le village, sur les extérieurs le droit de préemption appartient à la SAFER. Dans la mesure où ils ne l'exercent pas c'est très difficile. On a écrit encore dernièrement deux ou trois fois pour essayer d'avoir un interlocuteur. Celui que nous avons est toujours en place mais son secteur a été agrandi, et n'a plus les moyens de s'occuper de tous ces droits de préemption. Voilà où nous en sommes avec la SAFER à notre grand étonnement. Ce n'est pas un bruit de bar, vous avez reçu la personne qui a acheté en commission d'urbanisme depuis au moins 6 mois et quelque part il est difficile, et nous en avons parlé, d'interdire à cette personne de faire une clôture.

Pierre CAZENOVE : je ne discute pas de cela Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : le problème c'est que dans la mesure où la SAFER ne préempte pas, ou nous sommes mis devant le fait accompli, on ne peut pas préempter. Et nous l'avons su quand nous avons été convoqués avec les voisins, le voisin s'il ne l'a pas su c'est qu'il n'est pas venu à cette réunion. Quand ils font un partage lors d'une vente il y a obligation de consulter tous les voisins, en l'occurrence la mairie qui est propriétaire du chemin, le voisin de derrière et d'à côté y étaient. C'est le géomètre qui convoque donc nous subissons au même titre que les voisins. Sur cette histoire voilà comment cela s'est passé exactement.

Pierre CAZENOVE : est-ce que la mairie, par exemple dans ce cas précis, aurait préempté, l'estimation des Domaines aurait donné une valeur bien inférieure au prix auquel cela s'est vendu et je me souviens on le disait il y a quelques années, au moins ça calme le vendeur qui se dit que puisqu'il ne peut pas en tirer le prix qu'il veut, il va le garder.

Serge CUCULIERE : Monsieur le Maire l'a dit, la mairie n'a pas le droit de préempter en zone agricole à moins que nous ayons un projet derrière. On a déjà eu le cas en commission d'urbanisme il y a environ 6 mois, un an, enfin c'est sous le nouveau mandat. On a des personnes qui sont venues se présenter en commission en présence d'un avocat. L'avocat s'est présenté et il nous a dit voilà on vient vous voir à l'amiable, est ce que vous avez un projet derrière. On n'a pas pu dire que l'on avait un projet et donc l'avocat nous fait dire que de toute façon nous perdrons la préemption. Donc on a lâché et les gens ont acheté. On n'a pas le droit de préempter en zone agricole à moins que l'on ait un projet.

Pierre CAZENOVE : Alors le projet ça aurait pu être la déchetterie, il aurait été très bien placé là aussi. Je suis omnibulé par cette déchetterie.

Serge CUCULIERE : je voudrais intervenir un peu à propos de ce sujet-là. La bas dans ce secteur, on est en zone AS, cela veut dire dans le PLU, et d'ailleurs tu le sais, je t'en ai parlé, je te le rappelle, AS veut dire Agricole à forte valeur, ou valeur écologique, patrimoniale pour toutes les espèces qui sont protégées et donc c'est un secteur où on ne peut, à part faire de l'agriculture, absolument rien faire. Donc la déchetterie ne peut pas se faire dans un secteur AS. Pour le terrain dont tu viens de parler tout à l'heure, on préempte. Il est heureusement en secteur A, c'est-à-dire que le S n'y est pas et qu'éventuellement on pourra en faire une déchetterie. Sauf qu'il est dans la zone des 100 mètres de l'axe de l'autoroute qui rend inconstructible totalement les terrains, même pour le cas d'un projet. On pourra se renseigner mais normalement la bande des 100 mètres c'est quelque chose qui protège particulièrement les autoroutes mais pas vraiment les riverains, donc l'autoroute est protégé dans la zone des 100 mètres, normalement on ne peut rien y faire.

Pierre CAZENOVE : il faudra vérifier ce que tu viens de dire puisque quand même la bande des 100 mètres.....

Serge CUCULIERE : de toute façon ce que je voudrais préciser dans ce conseil municipal c'est que s'est une question imprévue qui arrive. Donc on ne va pas parler trop de ce problème-là. On peut en parler en commission mais ce n'est pas la peine de faire des atermoiements en conseil municipal alors que cette question n'est pas du tout à l'ordre du jour et qu'on est en train de parler de l'acquisition d'un terrain. On part trop loin. Et là on est loin d'être synthétiques.

Pierre CAZENOVE : Mais là je ne suis pas du tout d'accord avec toi. Justement il faut en parler en conseil municipal. Parce que cela intéresse tout le monde.

Monsieur le Maire : on s'est un peu éloigné du terrain, nous allons voter
Pour
Abstention

Je regarde car j'ai des rectos versos. C'est terminé. Les questions orales de Poussan Autrement et puis une intervention de Madame MOUGIN qui a souhaitée intervenir.

Les points sur les questions orales du conseil municipal sont des points que vous souhaitez aborder.

Présentation des études réalisées par la CCNBT sur l'aménagement de la ZAE des Clashes. Je ne sais pas pourquoi cette question vient là.

Pierre CAZENOVE : Serge CUCULIERE va encore me dire que je m'atermoie en conseil municipal. Je l'ai prévenu que j'allai poser cette question. En fait c'est le développement des ZAE les Clashes et les Trouyaux, tiens je me rends compte que j'ai oublié de parler des Trouyaux. Une étude a été faite on en a parlé en conseil municipal, Monsieur le Maire vous nous aviez donné un montant. La CCNBT a fait une étude de plus de 500 000 euros sur la dynamisation de ces zones. Et finalement au bout du compte on ne voit rien. J'ai posé la question à Serge CUCULIERE en commission, on a regardé ce qui était prévu dans le PLU. C'est vraiment très succinct ce qui est prévu, si cela a coûté 100 000 euros, ça ne vaut pas le coup. A mon avis, il serait opportun et intéressant de présenter au conseil municipal les résultats de cette étude concernant les zones des clashes et des Trouyaux pour dynamiser le développement économique de Poussan. L'autre jour nous avons eu en commission des personnes qui sont arrivées et qui voulaient installer une petite surface, style ALDI, bien. La réponse qu'il leur a été faite ça a été de les envoyer à 10 mètres en leur disant « ce n'est pas ici que vous vous installerez ». J'ai fait part de mon étonnement au président de la commission en disant « mais alors comment va-t-on dynamiser ces zones si on fait partir les gens qui voudraient venir s'y installer ». Je me pose la question d'abord si à ce niveau-là la commission est compétente pour répondre directement à ces personnes qui viennent me voir ou bien si nous devons les diriger sur les personnes responsables à la CCNBT, ce qui me semble être souhaitable pour justement développer ces zones et savoir si leurs desideratas peuvent être contents.

Monsieur le Maire : toutes les études qui ont été faites sur la zone des Clashes puisque cela date de 2001. Nous avons hérité de quelque chose ou quand on a voté le POS de l'époque, si vous souvenez et tu dois t'en souvenir Pierre, POS qui avait été voté fin 2000. Qui supprimait en termes de zone, là où il y a des constructions maintenant au Giradou, sur la pente après la zone des Clashes mais coté ou est installé ED et le marchand de piscine. Tout le haut était réservé pour les zones. Ce projet en novembre ou décembre 2000 est tombé et ce sont devenu des propriétés classées d'une façon différentes ou on pouvait construire sur 4 000 m². Sur 1 000 m avec les réseaux, et sur 500 mètres avec un partage familial. Donc ça a évolué. Une restriction sur l'autre côté des clashes. Ce qui fait que des propriétaires actuels que l'on a reçu la semaine dernière avec le Président Pietrasanta, qui se bagarrent depuis 10 ans ou plus, pour essayer de vendre ces terrains et d'essayer d'enlever toutes ces contraintes, on parle des Clashes maintenant entre l'espace Viala et la Maison témoin, puisque c'est de cela dont vous voulez parler certainement. Il y tellement de contraintes là-dessus, 3 contraintes électriques ; une ligne haute, une ligne moyenne tension et une autre qui empêchent. A l'époque la CCNBT avait mandaté un cabinet d'étude, tout cela avait été chiffré, et montait à des prix pharamineux, ne serait-ce que pour enfouir la moyenne tension dont le chiffrage était de 300 000 euros, et je parle de 5 ou 6 ans en arrière, cela doit être multiplié par 2 actuellement. Les études faites concernent les réseaux et les fouilles archéologiques. Elles n'ont été faites que pour des choses réglementaires et qu'on ne pouvait pas contourner. On a voté quelque chose à l'époque, qui était un amendement du pont, pour les profanes c'est tout simplement pour pouvoir construire à 25 mètres de l'axe de l'A 613, alors que sur cette zone on était à 75 mètres. Tout cela avait été voté pour essayer d'harmoniser ce secteur. Mais depuis 5, 6 ans voire 8 ans rien n'a été fait par rapport à ces études. Et effectivement ce qui ressort actuellement est que l'on avait signé sous seing privé avec certains propriétaires sur des datations, qui étaient valables deux ans. Ces datations sont tombées, au cadastre ils avaient faits une erreur sur un propriétaire, donnant l'appartenance de ces terrains à la CCNBT alors qu'ils n'avaient jamais été achetés, et nous sommes en train de faire les rectifications. Mis à part le plan qui a été déposé, il n'y a pas de projets d'ensemble pour dire on va faire une ZAC ce qui nous permettra de faire autre chose que ce qui est prévu actuellement et la ZAC certainement sur le PLU débloquera tout ce système au niveau des Clashes. Mais là c'est vrai qu'on est vraiment coincés, on a fait tomber l'amendement du pont aussi, donc c'est les services de l'Etat, la dessus s'est greffé le PPMI, ce n'est pas triste car nous avons une partie impactée. Cela rejoint la partie dont nous discutons tout à l'heure concernant les terrains que nous pourrions acquérir justement pour faire ces retenues, ce sont les retenues du Valaury. Le Valaury est très impacté y compris sur la traversée de l'A 613. Des projets sur cette zone sachant que la compétence appartient à la CCNBT. Ce que se permet de répondre la commission, je n'y suis pas mais je peux répondre à leur place facilement,

c'est qu'actuellement on peut donner le nom de la personne qui s'en occupe y compris de l'élu responsable à la CCNBT mais la réponse sera la même que la nôtre. Il n'y a pas de possibilités actuellement. On ne dit pas que demain ou dans 6 mois il n'y en aura pas, actuellement il n'y en a pas. On a investi beaucoup d'argent sur quelque chose qui dort. La trame verte et bleu, je crois qu'il y en a une partie impactée aussi, pour l'instant elle ne l'est pas alors on ne va pas se l'inventer. Ce que l'on peut reprocher, facile à faire peut être quand tout ne marche pas bien, c'est de ne pas avoir anticipé avant d'avoir acheté, et de dire il y a trop de contraintes, on n'achète pas. C'est le même système que la Reille à Montbazin. On a acheté, on a fait tous les travaux, ça nous a coûté les deux bras, pour arriver à un résultat ou on a le droit de ne rien faire. Même pas une déchetterie d'ailleurs, car on aurait pu l'implanter. Il y en avait une implanté là où il y avait la cabane sur le territoire de Poussan qui touchait Montbazin et Gigan, c'était le paradis pour une déchetterie en bordure des trois villages. La zone des Clashes, on peut retrouver les études car j'en ai une tartine, pour voir ce que cela a pu donner.

Serge CUCULIERE : je voudrais compléter un point c'est que l'urbanisme, c'est les poupées russes. Aujourd'hui on se consacre au PLU, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises quand j'ai l'occasion. La sortie du PLU permettra ensuite de s'engager sur les autres procédures. En particulier sur le secteur des Clashes, il y a un dossier de création de zone d'aménagement concerté qui a été étudié et qui a même fait l'objet, je pense, de la phase que l'on appelle concertation publique, concertation qui a dû avoir lieu à la fin ou à mi-mandat et le bilan de cette concertation n'a jamais été fait pas la CCNBT. Ce qui est arrivé depuis et qui a encore plus bloqué le secteur, c'est les contraintes et les restrictions fortes sur l'application de la Loi Littoral. Comme ce secteur est en discontinuité de l'urbanisation existante, si on avançait dans le dossier il serait sans doute retoqué par les services de l'Etat au titre de la Loi sur le Littoral. Un autre problème sur ce terrain, c'est la réactivation des études de la ligne LGV qui a et je pense encore une bande de 1 000 mètres dans le secteur, dans lequel se trouve cette zone. Cette zone a beaucoup de poids aux pieds et qui fait qu'elle ne peut pas sortir. Il faut en être convaincu après il est vrai que l'on peut s'énerver mais il y a des contraintes très très fortes qui font tout investissement dans ce domaine serait complètement perdu. Et je rappelle que c'est ce que l'on reproche très souvent aux zones d'activités qui sont devenues intercommunales maintenant. C'est que l'on investit et cela ne sort pas. Aujourd'hui cette zone ne sortira pas et il ne faut pas continuer à investir en études sur cette zone. Après ce qu'il faut sortir c'est le PLU qui après permettra de passer aux autres étapes. En plus la procédure LGV avance et l'on a des annonces qui sont faites, qui nous disent que la bande des 1 000 mètres va être réduite très prochainement. Donc à ce moment-là, c'est déjà une contrainte qui va sauter. Mais il y a énormément de contraintes sur ce terrain. Ensuite quand on nous dit que des promoteurs sont venus nous rencontrer pour voir s'il y avait des terrains intéressants sur la commune et que l'on nous dit qu'on les a renvoyés dans nos buts, ce n'est pas très sympa, parce que cela n'est pas vrai. Les promoteurs sont venus et je leur ai expliqué rapidement la situation, on a un quart d'heure, vingt minutes pour recevoir les gens, et au bout d'un moment, à moins de se répéter, on en viendrait à dire toujours la même chose. C'est pour cela qu'à un moment donné il faut savoir clore les entretiens avec les gens. Ensuite si c'est à la CCNBT qu'il faut renvoyer pour effectivement, conclure après dans l'activité économique, on a quand même un rôle car on connaît le territoire et il n'est pas inutile que les gens viennent nous voir parce que le PLU c'est quand même de la compétence de la commune et s'il y avait des choses à anticiper sur le PLU c'est nous qu'il faut voir, c'est là qu'est la clef d'entrée et ce n'est pas à la CCNBT. Donc si jamais vous connaissez des promoteurs, des porteurs de projets sur Poussan qui soient intéressés, il faut qu'ils viennent voir aussi le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme, ou la commission d'urbanisme, ce qui est encore le mieux.

Pierre CAZENOVE : Serge, ces gens tu les as reçus de façon assez brutale. Très bien tu dis que non, moi je dis que oui. Tu dis aussi pour ne pas être agréable à personne, tu dis que je suis excité et que je m'énerve, la dernière fois j'ai été traité de cowboy, donc décidément entre nous ce n'est pas le grand amour. Mais pourtant on se supporte, j'ai envie de dire, on discute il n'y a aucun problème. Tout ce que tu viens de dire, si tu rapportais aussi ce que je t'ai dit en commission, moi cette zone et je vais dans le sens du Maire, cette zone des Clashes, si ça n'avait été que moi elle n'aurait jamais existée. D'abord parce que trop proche de l'Etang de Thau et puis effectivement il y a des problèmes de maîtrise foncière qui font qu'est bien elle a la tête qu'elle a aujourd'hui, c'est-à-dire qu'elle ne ressemble absolument à rien du tout. J'ai oublié de parler des Trouyaux tout à l'heure Monsieur le Maire et j'attire votre attention sur le fait qu'il y a un terrain contigu qui est en vente. J'en ai parlé à Serge en disant que ce serait peut être

intéressant de préempter sur ce terrain parce qu'il est contigu à la zone des Trouyaux et que cela permettrait de finir l'aménagement de cette zone qui aussi, on va le dire, ne ressemble pas à grand-chose. Ceci pour dire qu'il faut être attentif à toutes les opportunités qui se présentent et moi je suis dans la commission pour essayer d'avancer, d'apporter un regard différent de celui des élus de la majorité. Qu'est-ce que vous en pensez Monsieur LAFON ? C'est vrai.

Jean-Louis LAFON : Moi de ce côté-là je vais vous dire franchement Monsieur Cazenove, je n'en pense rien du tout,

Pierre CAZENOVE : Monsieur LAFON ne pense pas, c'est assez gênant.

Monsieur le Maire : Pour répondre sur la zone des Trouyaux et les demandes que nous avons. C'est un terrain contigu qui se retrouve derrière l'usine SEG, d'une part qui est planté, pour diverses raisons par cet environnement, car il faut savoir que l'usine SEG correspond à un certain classement et derrière il y a une impossibilité d'accès et d'accès au réseau. Car la personne nous a proposé de faire personnellement un accès, vous savez que c'est interdit, que ce soit EDF ou tous les autres organismes, ce sont eux qui décident et qui font. Pour accéder à ce terrain, il y a impossibilité actuellement et les travaux seraient trop importants. Nous sommes preneurs à la CCNBT, ce n'est pas le nombre de zones que nous faisons qui nous permettent de caser toutes les personnes en demandes. Mais il est vrai que sur les Trouyaux cela fait 4 ou 5 fois que l'on refuse, ce terrain est en vente systématiquement pour diverses raisons et c'est toujours non car c'est quand même eux qui ont la compétence et c'est situé à un endroit où ce n'est intéressant pour personne même si on a conscience qu'il nous faut du terrain.

Pierre CAZENOVE : L'accès a été chiffré, si l'information est bonne, par la CCNBT à 180 000 euros. Moi je trouve que ce n'est pas trop mal surtout si l'on se porte acquéreur des 2 ou 3 autres terrains qui sont là et cela permettrait d'installer des entreprises à Poussan.

Monsieur le Maire : je ne sais pas, je vérifierai la somme que tu évoques.

Pierre CAZENOVE : C'est Monsieur OLLIER qui a chiffré cela, Serge ?

Monsieur le Maire : je ne l'ai pas. Avec OLLIER nous avons très peu de rapport, ce n'est pas moi son élu. Ce sont des choses dont nous ne parlons pas en bureau, mais je le vérifierai. Pour l'instant c'est non mais pour la voie d'accès, je suis surpris, car il faut combler une partie de terrain. Je suis surpris que ce soit si peu cher. A voir, à vérifier.

La seconde question, la réponse de la Préfecture sur le prélèvement au titre de la Loi SRU pour 2014. Le Préfet maintient ce qui a été fait, il n'a rien retiré, ni l'amende, ni rien et en plus il m'a précisé que sur les 3 années qui viennent il nous faudrait faire 108 ou 118 logements et que jusqu'à preuve du contraire nous payerions. Je lui ai dit que c'était du racket et je le pense haut et fort, il se peut qu'il vienne passer une demi-journée de travail sur le village et je le lui répéterai officiellement. Ce qui se fait en termes de logement social actuellement, sur les communes rurales comme les nôtres, c'est du racket pur et simple de l'Etat.

Pierre CAZENOVE : C'est la Loi....

Monsieur le Maire : Après derrière on rend compte que mis à part Sète sur le secteur, et peut être Montpellier je n'en suis pas sûr, personne n'est à 20% et on est bien loin d'être à 20%

Pierre CAZENOVE : on est d'accord

Monsieur le Maire : il nous arrive une Ministre qui languissait cela depuis des années, qui reste six mois et qui le fait monter à 25. Moi j'appelle ça du racket sachant qu'il n'y a pas 1 000 communes en France certainement qui ont les 20%. Mis à part peut-être dans la région Parisienne. Ce que je vous dis je l'ai dit au Préfet, donc je n'ai pas de soucis, sans aucune animosité puisqu'il n'y est pour rien, et pour cause. Enfin, c'est le secrétaire général qui est quand même le Préfet de l'Hérault. Il est bien d'accord avec ce

que je peux dire. Prochainement, lors d'une visite, je l'amènerai quelque part, voir ce que l'on peut faire et cela rejoint ce que disait Serge, la Loi Littoral appliquée à Poussan et celle appliquée à Bouzigues. On est à trois kms d'écart et je lui ai proposé, même de lui payer le repas ainsi qu'à son staff pour aller voir ce qui se fait sur Bouzigues par rapport à la loi Littoral. Il est conscient qu'il y a un souci là-dessus, sur l'application de cette loi. La loi Littoral existe, on est pour qu'elle soit respectée à condition qu'elle soit appliquée partout de la même façon. Là ce n'est pas le cas et nous ne sommes pas d'accord avec ce système ou nous avons des permis refusés, y compris au tribunal administratif puisqu'il est difficile de revenir sur cette Loi. Il est vrai que le Préfet maintient sa position, concernant le PV il va regarder avec ses services.

La troisième question : la subvention de la MJC
On en a déjà parlé, qu'est-ce que vous voulez savoir ?

Pierre CAZENOVE : disons que la dernière fois il y a eu un vote pour chaque attribution de subvention et il y a eu quand même un petit Hic au niveau de la MJC avec, comment dirais-je, on passe d'une subvention de 15 000 ou 16 000 euros demandés à une attribution de 1 000 euros. Donc vous savez que j'ai des contacts avec les personnes dans le village, je peux recevoir des personnes et donc on me parle d'une erreur, que s'est-il passé ? En plus très mal à l'aise que j'étais car en plus le groupe Poussan Autrement a voté pour la réduction de cette subvention. Maintenant je fais un procès à Jésus, cela a été très mal présenté, c'est pour cette raison que nous avons voté comme nous avons voté.

Jésus VALTIERRA : je réitère ma réponse, je pense que cela était très bien présenté puisqu'on l'avait voté.

Pierre CAZENOVE : c'est tout à fait vrai, c'est la politique. Donc on a été un petit peu inattentif et je pense que vous reconnaissez puisque vous avez rencontré le CA, le directeur et la Présidente de la MJC, vous êtes revenus sur votre décision au vu des documents qui vous ont été présentés, je vous donne la parole pour que vous expliquiez comment cela va se passer ?

Monsieur le Maire : je vais vous raconter, ce n'est pas une anecdote, c'est une histoire vécue. Je fais partie de certains organismes qui sont des satellites du conseil général. Et ce que j'ai entendu à la MJC l'autre jour m'ont rappelé un peu l'épargne pour la retraite, cela n'existe que dans les structures qui sont largement bénéficiaires et qui ont beaucoup d'argent. De 1 600 000 euros on est passé à 800 000 euros et en l'occurrence il y avait 100 000 euros pour l'épargne retraite. Le personnel avait beaucoup d'avantages. Ils ont fait avec, ils ont bouclé le budget, l'année suivante ils ont donné ce qu'ils avaient à donner. Le problème des budgets à boucler, c'est que quand il y a trop de bénéficiaires, il faut que les gens se posent des questions. Quand on me dit et je l'entend, et si on a un licenciement, et si on a ici et si on a là-bas, il a très peu de personnes qui travaillent à temps plein à la MJC donc les licenciements couteront ce qu'ils doivent coûter, pourquoi on parle de licenciements ? Pourquoi on parle de l'épargne retraite ? C'est quelque chose qui n'existe nulle part sauf sur les structures qui ont de l'argent. Ils vont recentrer leurs activités, peut-être faire repousser certaines dépenses et s'il y a nécessité, nous les dépannerons. Ils étaient un peu alarmistes quand on est arrivé et quand nous sommes partis ils l'étaient un petit peu moins. Il y a eu une explication pure et simple, ou vous marquez que vous épargnez sur un compte retraite qui sera retenu ou non, ou que vous épargnez pour un futur licenciement mais bon de là à épargner 30 000 euros, je trouve cela un peu déplacé. Moi il y aurait eu 15 000 euros, ce qui correspond à un budget par exemple, on n'aurait pas chiné 106 ans, deux budgets correspondant à ce que l'on donne, c'est-à-dire deux subventions je trouve que c'est trop. C'est vrai que ce n'est pas pour cela que l'an prochain on ne reverra pas la chose mais pour cette année, il aurait fallu que les choses soient présentées autrement. Le trésorier nous a demandé d'être très vigilants sur ces sommes stockées, cela prouve qu'il y a une bonne gestion mais cela prouve aussi que c'est de l'argent public placé. Cela change de ceux qui sont déficitaires. On peut épargner mais pas au-delà d'une certaine somme. D'autant plus que chaque année on nous demande une augmentation de la subvention malgré l'augmentation des épargnes. Je prends un autre exemple que personne n'a évoqué, la crèche nous avait demandé 3 000 euros supplémentaires. Nous avons refusé et nous avons attribué la même somme que l'an dernier. La présidente est venue nous voir et m'a dit que finalement ils nous avaient demandé cette augmentation et qu'ils n'en avaient pas besoin car cette année ils avaient eu 4 000 euros de bénéficiaires. Pour la MJC il n'y

a pas d'aprioris, s'ils n'y arrivent pas, nous les dépannerons. C'est vrai que la coupe a été très dure mais à un moment c'était pour dire attention c'est bien de mettre de l'argent de côté mais pas trop non plus.

Pierre CAZENOVE : si le problème est réglé c'est très bien. On ne me l'a pas présenté comme cela aussi mais je pense que vous insistez trop sur l'épargne.

Monsieur le Maire : quand on me dit j'ai une ligne de trésorerie, peu importe si c'est de l'épargne ou non, si c'est les livrets A, mais quand vous lisez un compte de résultat ou vous avez 30 000 euros de bénéfices, je ne suis pas un grand spécialiste des finances mais je sais lire, même si je compte sur les doigts. La MJC on ne les pénalise pas, on a fait 100 000 euros de travaux en 3 ans, on a mis à disposition cette salle qui leur rapporte beaucoup d'argent et tant mieux pour eux.

Pierre CAZENOVE : Le tout c'est que la MJC perdure.....

Monsieur le Maire : on n'était pas là pour la perte de la MJC, c'est ce qu'on leur a dit. La déchetterie, on ne va en reparler.

Pierre CAZENOVE : on n'en reparlera pas puisqu'on a trouvé le terrain, c'est bon.

Monsieur le Maire : d'accord, on en reparlera quand même.

La réunion d'information sur la LGV Montpellier-Perpignan. C'est le lundi 27 avril, vous avez dû le voir. Je tiens à votre disposition pour la commission d'urbanisme demain. Vous avez une réunion demain ?

Serge CUCULIERE : Non demain on joue relâche. D'ailleurs Pierre me manquera beaucoup.

Monsieur le Maire : pour les personnes qui sont intéressées, j'ai reçu un plan sur du papier glacé de ce qui va être présenté lundi. Je vous engage à venir lundi le plus nombreux possible car ils font une présentation en 3D, c'est encore mieux que ce qui s'est fait la dernière fois. Ils vont vous proposer la future emprise, enfin celle qui va être proposée au ministre au mois de juin et le ministre validera cette emprise très certainement avant la fin de l'année, quant aux travaux ma foi, c'est un vœu pieu, pour ceux qui sont croyants priez, priez fort, car je ne pense que ce ne sera pas demain la veille. Pour nous et cela rejoint ce que disait Serge, sur l'emprise d'un KM, on a beaucoup de terrains qui sont constructibles, qui sont actuellement grevés, y compris sur la zone artisanale et on a se sursis à statuer qui va tomber prochainement et ils ne peuvent pas le renouveler, ce qui est bien que l'on ait une emprise de 120 mètres au lieu d'une emprise de 1 km actuellement. C'est bien que le ministre le valide et cela coïncidera avec le vote du PLU, ce qui ira encore plus dans le sens. Cette réunion publique à lieu à 18h30 au foyer des campagnes.

Pierre CAZENOVE : le petit reproche que j'avais à vous faire, c'était que l'on a pas donné assez de publicité à cette réunion qui enfin vient vers nous, la population Poussanaise pour nous expliquer un petit peu ce qui va se passer réellement, dans quel délais on en sait trop rien. Moi je proposai la création d'une commission locale de concertation qu'on pourrait appeler impact et compensation au sujet de la LGV. Pourquoi ne pas initier dès à présent une réflexion sur cette problématique LGV parce que c'est vrai, vous avez vu le conseiller départemental intervenir à ce sujet pour le positionnement de la gare, par exemple, qui oublie complètement le Bassin de Thau, les populations que nous sommes. Quand nous aurons à prendre le TGV, je vous garantis ce sera quand même une petite gymnastique parce qu'essayez de comprendre si vous voulez y aller en train, comment ça va se passer, cela va être assez délicat. Je me souviens aussi que dans un document qui date de 2010, qui s'appelait aménagement du territoire et c'est la CCNBT qui l'avait fait, une gare fret TGV, tu t'en souviens Jacky, avait été proposé, à l'origine par notre ami absent, Jacques LLORCA, mais repris par l'aménagement du territoire et la CCNBT qui avait été, à mon avis, une idée intéressante. C'est vrai que cette ligne c'est une ligne maintenant qui est mixte ? Ils vont nous en parler de tout cela. Moi je pense qu'il faudrait initier dès aujourd'hui une commission de réflexion sur la ligne LGC.

Monsieur le Maire : c'est un projet d'Etat, d'une part. Donc on va voir ce qui va se dégager de cette réunion puisque c'est une des dernières concernant l'emprise, ce qui était une des choses les plus

importantes à clarifier. Et je crois que par rapport à l'emprise et par rapport à ce qui sera validé par le ministre, on aura le temps de voir venir et surtout dans quelles conditions et à quelles échéances seront faits les travaux. Ce PIG qui va être décidé certainement ce sera à 80 ou 90% sur notre territoire celui de 95. Le seul document que nous ayons actuellement concernant la ligne LGV, c'est ce PIG de 95, là il va être réactualisé et par rapport à cela, et par rapport à l'échéance des travaux on pourra essayer de créer quelque chose. Mais là je pense que ce n'est pas quelque chose que l'on subit puisque ça a évolué, les élus au travers de plusieurs commissions se sont mis un peu en colère, la dernière réunion qui a eu lieu a abondé dans le sens de ce que souhaitaient tous les élus du secteur, ce qui n'est pas le cas sur tout le tracé. Sur notre secteur, que ce soit de Gigean à Loupian, même à Mèze, je sais qu'il y avait une réunion publique sur Pinet ce samedi, LGV consulte, c'est un projet important, nous allons attendre que le ministre s'engage sur la future emprise et le futur tracé et après nous aurons le temps de voir venir. Si le ministre ne s'engage pas nous aurons toujours l'épée de Damoclès sur ce KM qui nous plombe tout y compris la zone des Clashes.

Danièle NESPOULOUS : est-ce qu'une communication est prévue à l'assemble des Poussanais.

Florence SANCHEZ : je voulais intervenir sur ce que vous disiez c'est-à-dire que l'on n'avait pas assez communiqué. Je ne suis pas d'accord avec vous car dès qu'on a reçu l'information, on a envoyé des mails à tous les élus avec l'invitation et les documents qu'on nous a fournis, à part le plan qui vient d'arriver apparemment. Si, vous avez eu l'invitation par mail, cela a été transmis par mail à tous les élus, à tous les présidents d'associations du village dont nous avons toutes les adresses mail, c'est sur le blog depuis plusieurs jours, c'est sur la passe actualité du site de la ville, c'est affiché en mairie et c'est affiché au point info.

Monsieur le Maire : cela va paraître sur Midi libre car j'ai vu la correspondante cette semaine.

Danièle NESPOULOUS : Est-ce que cela pourrait être mis sur le panneau lumineux par exemple ?

Monsieur le Maire : ça y est

L'accueil des gens du voyage. C'est quoi ?

Pierre CAZENOVE : c'est très simple. Les gens du voyage arrivent. Comment préviennent-ils le Maire ? Qui tond le gazon avant qu'ils arrivent pour que le gazon n'abime pas le dessous des caravanes, ou bien on tond le gazon pour que les joueurs de tambourin puissent aller chercher leurs balles ? Comment se branchent ils en ouvrant ou en la défonçant ? Je ne sais pas comment ils ont procédé pour se brancher à l'électricité et à l'eau. Qui paye les dégâts quand ils partent ?

Monsieur le Maire : tout simplement pour ceux qui sont là actuellement, d'une part ils sont sur un terrain privé. Deuxièmement ce terrain avait été tondu la veille par les gens du tambourin qui ne retrouvaient pas les balles. Non ce n'est pas la mairie. Ce sont les gens du tambourin qui n'ont pas refermé derrière parce qu'on a un talus de tout venant pour empêcher les gens de rentrer, je pense qu'ils ont flairé, je ne sais pas comment ils ont découvert ce terrain ? Ils ont dû voir l'herbe fraîche qui avait été tondu. C'est le tambourin qui chaque année le fait ou le fait faire par un paysan, c'est peut-être le propriétaire qui l'a fait mais ce n'est pas la mairie car c'est un terrain privé. Et quand ces gens sont arrivés dimanche entre midi et deux, comme d'habitude, effectivement moi je les ai vu arriver. Une fois qu'ils sont installés, ce n'est pas la peine d'y aller, ils sont installés. Donc dès le lundi matin la PM y est allé et je m'y suis aussi rendu. On négocie tout simplement y compris avec le propriétaire du terrain. Si vous mettez un référé, d'une part c'est payant et il y en a pour 9 jours. Là moi j'ai dit on va vous faire les branchements et je vous ouvre les sanitaires par contre c'est deux semaines et vous dégagez. On négocie car ils ne sont pas chez nous et c'est vrai que les référés ne sont pas toujours forcément bien acceptés. Ils se plient aux référés. Aujourd'hui ils m'ont envoyé les femmes pour me dire qu'il y avait de la boue et qu'ils voulaient trouver un terrain goudronné, ce qui était le cas lorsqu'ils étaient à Mèze. Je leur ai dit que le temps allait se lever et que tout cela allait sécher, laissez les voitures un peu plus loin. Voilà ce qu'il s'est passé. La Mairie le subit, comme beaucoup le subisse et pour info ils viennent dans la zone de la CCNBT ou il y des gens sont en train de construire, ils ne sont que 9 caravanes, ils ne font pas trop de bruit, les

sanitaires sont propres car on les vérifie tous les jours, ils se comportent à peu près normalement en terme d'hygiène notamment. Quand c'est comme cela on met un minimum de confort pour qu'ils suivent normalement les choses. Ces gens-là on les subit.

Pierre CAZENOVE : donc la tonte du gazon par le club de tambourin. J'en profite pour faire une petite info, le club de tambourin a eu un petit dégât de porte qui n'a absolument rien à voir avec les gens du voyage et leur rideau qui descend mal. Là je me fais l'interprète des adhérents du club de tambourin. Est-ce que c'est au club de repayer ces frais de serrures qui ne marchent pas, de rideaux qui ne descendent pas. Je ne sais pas, je pense que là aussi il faut faire pareil pour tout le monde. Je pense qu'au foot, au rugby quand il y a quelques dégradations, quelques portes qui ne ferment pas, quelque chose à arranger, ce n'est pas le club qui paye.

Monsieur le Maire : En général, pour m'en souvenir, sur le tambourin, c'est souvent qu'ils ont le volet extérieur de forcé

Pierre CAZENOVE : cela fait 14 ans que ça dure.

Monsieur le Maire : sauf que ça tombe toujours quand il le remplisse, veille de fête ou de repas. Il y a des gens qui doivent surveiller. En général, nous réparons beaucoup, je ne dis pas toutes les fois, mais beaucoup. Encore faut-il qu'ils en fassent la demande ou qu'ils téléphonent pour nous informer. On n'a jamais refusé de faire des travaux car cela arrive au rugby, au foot, à tout le monde. On ne refuse pas de faire des travaux car les bâtiments nous appartiennent. Mais il est vrai que pour le tambourin c'est récurrent. Le rugby ca l'était, ça l'est moins, pour diverses raisons. Le club house du tambourin est à un endroit tranquille d'où on a accès par derrière, ce qui d'autant plus facile. Yvan n'a qu'à venir le demander.

Pierre CAZENOVE : je suis étonné qu'il ne t'en ai pas parlé d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Peut-être il en a parlé.

Jésus VALTIERRA : effectivement s'il n'en parle pas, il sait où me trouver quand il veut donc là tu me l'apprend aussi et on n'a jamais refusé à qui que ce soit d'intervenir pour faire des travaux. Donc s'il vient me voir nous ferons en sorte que cela se fasse.

Pierre CAZENOVE : Très bien, je suis content d'entendre cela.

Jésus VALTIERRA : Il vaut mieux qu'il vienne en mairie demander

Danièle NESPOULOUS : c'est une question qui n'est pas du tout proposée dans la liste des questions mais est ce que lors d'un prochain conseil municipal on pourrait nous présenter comment va être calculé la nouvelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je sais que cela dépend de la CCNBT mais il y a des articles qui paraissent dans les journaux, je sais que les ambassadeurs du tri vont aller auprès des Poussanais mais peut-être nous déjà avoir une petite explication nous concernant puisque cette puce ne pèsera pas la poubelle et savoir comment cela va être plus juste au niveau du calcul.

Monsieur le Maire : tout simplement la puce sert à la levée, c'est-à-dire qu'il y a certaines communautés ou EPCI qui font au poids avec un contenant qui se ferme à clef. Là ce sera à la levée, ce qui permettra de réguler beaucoup plus les rotations au niveau des camions, notamment pour les augmenter l'été et les diminuer l'hiver, ou bien pour augmenter la capacité de certains containers selon la taille de la famille. Ce sera facturé au nombre de levées. Par contre il y a une nouveauté concernant l'AGENDA 21, Poussan était commune pilote là-dessus, la commune va aussi payer. Avant toutes les levées sur des sites communaux était gratuit et bien maintenant nous allons payer. D'où l'intérêt, au niveau du complexe qui est le plus gros consommateur de containers et pas forcément avec un tri sélectif, de confier une mission, d'éduquer toutes les associations à faire le tri sélectif. Il faut que les associations fassent le tri, il y a assez de containers pour cela et surtout un tri au niveau du verre. Cela permettra de trier beaucoup plus efficacement, enfin c'est le vœu, quand à la levée, c'est pour réguler les fréquences de ramassage.

Serge CUCULIERE : de toute façon la réflexion a commencée puisqu'on a fait une réunion commune Agenda 21, sport avec toutes les associations et la CCNBT, il y a à peu près 15 jours, 3 semaines sur ce plan de gestion des déchets au sein du complexe.

Monsieur le Maire : Les Ambassadeurs vont venir visiter la population.

Danièle NESPOULOUS : Si j'ai bien compris, si je trouve un système pour ne jamais sortir ma poubelle, ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères va diminuer.

Monsieur le Maire : oui

Danièle NESPOULOUS : je la mettrais chez le voisin

Monsieur le Maire : Non car il y aura une clef.

Danièle NESPOULOUS : c'était de l'humour, je ne le ferai pas ;

Serge CUCULIERE : Madame NESPOULOUS, ce qui ne faut pas c'est sortir la poubelle c'est surtout ne pas oublier de la rentrer. Parce que si vous la laissez dehors on risque de vous la remplir.

Danièle NESPOULOUS : Oui d'accord mais c'est parfois difficile. Mais on risque de suremplir les poubelles des voisins. Il y aura celui qui jouera le jeu mais il y aura aussi celui qui ira encombrer les poubelles des autres. Ce n'est pas nous qui avons décidé, c'est la CCNBT qui a mis en place ce système de taxe avec la levée et non pas le poids mais enfin je vois mal comment cela va engendrer des gestes écocitoyens.

Monsieur le Maire : si on le fait au poids on sait que le contenant devra fermer à clef mais à la levée ce sera à mon avis efficace à condition que les gens jouent un minimum le jeu.

Danièle NESPOULOUS : c'est ce que je veux vous dire, il y a ceux qui joueront et puis il y a ceux qui subiront.

Monsieur le Maire : après on verra au bout de quelque temps de fonctionnement. Sur le principe c'est une action faite pour améliorer le service.

Danièle NESPOULOUS : et quelle sera la part fluctuante de la taxe ? Cela nous sera aussi présenté je suppose ?

Monsieur le Maire : je ne sais pas comment cela a été calculé, j'y suis demain et je poserai la question. Je suis resté sur les principes généraux et je ne suis pas rentré dans ces détails. Je

Danièle NESPOULOUS : ce serait bien que nous élus nous le sachions.

Monsieur le Maire : vous l'aurez à titre personnel, ils vont vous visiter

Danièle NESPOULOUS : à titre personnel, il n'y a pas de souci mais si les élus l'avaient su en amont pour le fonctionnement on aurait pu aussi servir l'information car là pour le coup ce n'est pas très clair, du moins ce qui est paru dans Midi-Libre.

Monsieur le Maire : Nous n'en avons pas eu beaucoup plus que vous, pour information. Nous en avons parlé en bureau en restant sur les généralités, un bureau d'étude a travaillé là-dessus, on a jamais débattu longuement sur le travail du bureau d'étude.
Madame MOUGIN voulait s'exprimer

Liliane MOUGIN : je voulais surtout faire un droit de réponse à Monsieur LLORCA, il s'avère qu'il n'est pas là ce soir. Alors est ce que Monsieur CAZENOVE accepte ce que j'ai à dire et vous le lui transmettez. C'est par rapport à ce qu'a dit Monsieur LLORCA lors du dernier conseil municipal au cours duquel j'étais absente. Monsieur, vous savez évoquer mon nom en mon absence lors du dernier conseil municipal disant que vous auriez souhaité m'entendre dire mon opposition à la baisse de la dotation budgétaire d'Etat pour la commune de Poussan. Arguant le fait que j'étais candidate aux dernières élections départementales. Alors je ne considère pas le conseil municipal ni comme un théâtre, ni comme une tribune de pure politique et d'ailleurs lors d'un précédent conseil j'avais évoqué vaguement certes, mais je l'avais évoqué, mon opposition à cette baisse lorsque Monsieur ADGE avait parlé de l'association des Maires, j'étais contre tout cela. Tous les citoyens de Poussan électeurs du Front National pour Poussan 32.80% savent bien que nous sommes en opposition face à la politique délétère de l'Etat face aux communes et que nous sommes scandalisés par le désengagement global de l'Etat. Ce fut le thème de notre campagne pour ce canton avec publications, rencontres et réunions publiques. Malheureusement, la démocratie a fait son jeu, les citoyens ont choisi en nous éliminant de donner un blanc-seing au gouvernement et de voir se poursuivre le délitement territorial et l'austérité (délitement territorial que deux socialistes Monsieur Vézinet et Mr Feu Bourquin avait déjà dénoncé). La messe est dite je ne plains personne surtout pas l'ensemble des maires du canton, excusez-moi Monsieur ADGE, qui se sont alliés contre nous et qui vont d'ores et déjà payer le prix fort de ce choix en voyant les communes de moins de 1 000 habitants disparaître, c'est en projet, les compétences se diluer dont celle du PLU, c'est en projet et les subventions se raréfier. Néanmoins j'ai le devoir d'aider les élus qui gèrent cette commune, du mieux qu'ils le peuvent avec beaucoup de sincérité et qui ont le courage pour certains de s'impliquer sur la scène politique. Je fais allusion à Madame RAJA. C'est si facile de toujours critiquer sans s'engager. Pour terminer, j'ai appris que vous supposiez, vous l'avez écrit que Monsieur ADGE avait dû me remercier pour ne pas m'être désisté aux élections municipales. Alors je tenais à vous dire, pour peu que j'ai des comptes à vous rendre, que je n'ai eu de sa part aucun remerciement, ni verbal, ni d'une autre façon, avec toute mon amitié.

Monsieur le Maire : Merci Madame, je clôture la séance et vous souhaite une bonne soirée. Merci à toutes et à tous.